



Résumé des questions économiques et sociales: semaine n° 178 du 10 Juin 2024

FRICHTI : PLUS DE 150 ANCIENS COURSIERS ATTAQUENT AUX PRUD'HOMMES POUR TRAVAIL DISSIMULÉ !

« Le livreur n'était rien qu'une serpillière. Ils ont abusé de tout le monde, ils nous ont maltraités, résume Sékou Fokolo, livreur à vélo sans-papiers pour l'entreprise de livraison de courses et de repas à domicile Frichti, entre 2021 et 2023. On devait parfois monter au sixième étage sans ascenseur pour livrer un pack d'eau ou de bière, et si l'on refusait ou si le client se plaignait, on nous menaçait de supprimer notre compte. On nous avait pourtant dit en entretien que la limite était le troisième étage. »

Le 23 mai, un large groupe d'anciens coursiers de Frichti, majoritairement originaires d'Afrique subsaharienne comme M. Fokolo, manifestaient leur déception et leur détermination devant le conseil de prud'hommes de Paris. Ce jour-là, une cinquantaine d'entre eux devaient ouvrir le bal d'une vague de plus de 150 ex-livreurs autoentrepreneurs, qui vont demander progressivement aux juges la reconnaissance de l'existence d'un contrat de travail sur des périodes s'étendant de 2017 à 2023, et des dommages et intérêts pour licenciement abusif et travail dissimulé.

Cette audience ayant été renvoyée à décembre, c'est la date du 4 juin qui marque le début officiel de ces contentieux, avec cinq nouveaux demandeurs. En face, c'est l'Agence de garantie des salaires qui opère la défense, car la start-up n'existe plus : elle a pâti de l'effondrement de l'écosystème du « **quick commerce** », qui promettait de livrer des courses en une vingtaine de minutes. Frichti a en effet été racheté successivement par Gorillas, puis par Getir, toutes deux liquidées. A l'automne 2023, Frichti a été reprise par La Belle Vie, qui a conservé la marque et une partie des effectifs.

Faux numéro de Siren !

Cette procédure fait suite à un premier groupe de 105 livreurs, qui ont attaqué Frichti pour les mêmes motifs en 2020 et conclu une transaction, à l'été 2022, pour une somme moyenne de **15.000 euros par personne**. Le second réunit tous les livreurs qui sont arrivés plus tard dans la structure ou qui avaient trop peur de se joindre à la première vague. Ils décrivent tous leur « **recrutement** » par d'autres sans-papiers, au nom de Frichti, qui ferme alors les yeux sur leur statut. La plupart d'entre eux obtiennent alors un faux numéro Siren pour s'inscrire sur l'application : c'est le cas d'Adama Konaté, qui « **n'avait pas d'autre choix** » s'il voulait gagner sa vie : « **Ils nous disaient qu'ils savaient d'où venaient nos documents, et que si l'on essayait de manifester, ils en parleraient à la police.** »

NOCIBÉ : LES SALARIÉ-ES EN LUTTE NE LÂCHENT RIEN !

Une mobilisation inébranlable des travailleurs Nocibé !

Depuis le 23 mai, après la première réunion de négociation, les salarié-es de Nocibé sont en grève pour défendre leurs intérêts. Ils protestent contre le transfert de leurs postes de l'entrepôt du Nord vers un autre département. Ce projet, perçu comme avantageux uniquement pour l'entreprise, a été fermement rejeté par les travailleurs, qui exigent également une revalorisation salariale.

Lors de cette première réunion de négociation, la direction a tenté d'exclure la CGT des discussions en ne légitimant que la CFTC. Les travailleurs ont immédiatement dénoncé cette tentative de division.

Face à la forte mobilisation des salarié-es, la direction avait initialement fixé une réunion avec les organisations syndicales pour le 31 mai. Cependant, cette date a été modifiée en **raison des vacances de la CFTC**, ce qui a été perçu comme une nouvelle manœuvre dilatoire de la part de la direction.

Le lundi 27 mai, plus de 80 % des travailleurs ont participé à la grève, témoignant de leur engagement. Sous cette pression, la direction a proposé une nouvelle réunion le 29 mai. Lors de cette rencontre, les salarié-es ont réitéré leurs revendications. **Cependant, la direction a de nouveau insisté sur la présence de la CFTC, provoquant l'indignation des salarié-es, car c'est cette organisation syndicale qui avait validé le transfert initial.**

La Fédération CGT Commerce et Services soutient les salarié-es grévistes qui se sont levés contre l'exploitation. Elle reste en alerte sur la situation et exige que la direction de Nocibé accepte immédiatement les revendications des salarié-es.

La Fédération CGT Commerce et Services exige qu'une véritable réunion de négociation incluant les salariés de l'entrepôt et la CGT soit mise en place par la direction pour sortir de ce conflit.

GRÈVE PATRONALE DU 30 MAI DANS LES PHARMACIES : MAIS DE QUI SE MOQUE-T-ON ?

Les patrons des Officines de Pharmacie réclament, une nouvelle fois, de pouvoir ponctionner dans les caisses de la Sécurité sociale pour arrondir un peu plus leurs fins de mois déjà bien confortables. Mais toujours aucune proposition pour améliorer les conditions de travail des salarié-es des Officines !

Alors que la marge est stable depuis 20 ans (avec même une belle augmentation pendant le pic Covid) et que l'inflation galope, les salaires eux ne suivent pas. Pendant ce temps, les conditions de travail se détériorent, le sous-effectif permanent s'installe, la pression managériale s'intensifie et la reconnaissance est au point mort. Les syndicats patronaux (FSPF, USPO) ne peuvent pas ignorer cette situation : ils sont les premiers à se plaindre de la difficulté à embaucher mais bloquent toutes propositions d'évolution des salaires en commission paritaire depuis plusieurs mois. Pour justifier leur « *grève* » du 30 mai, ils avancent de soi-disant difficultés financières ! Mais aucune proposition pour améliorer les conditions de vie des salarié-es.

Ce qui intéresse ces syndicats patronaux, ce sont les négociations qui ont lieu en ce moment avec l'assurance maladie **pour augmenter leurs marges**. Nous rappelons, à toutes et tous, que l'assurance maladie est financée par les travailleurs et travailleuses qui cotisent et donc par les travailleurs et travailleuses des Pharmacies d'officines. À l'inverse, les bénéfices d'une Officine ne vont ni dans la poche des salarié-es, ni dans les caisses de la Sécurité sociale !

La FNIC-CGT profite de cette occasion pour rappeler sa revendication en matière de santé publique : un pôle unique de santé qui regrouperait l'ensemble de la filière, de la fabrication à la distribution du médicament au patient, l'ensemble étant sous contrôle public et des salariés. Suite à ce mouvement, les syndicats patronaux risquent fort d'obtenir ce qu'ils veulent car ces titulaires ont compris comment ça marche : ils sont syndiqués à 50 %, coordonnés et n'hésitent pas à faire grève pour leurs intérêts !

Et pourquoi pas nous ? Pourquoi ne pas se syndiquer et organiser une grève des salarié-es de l'officine (préparatrices/préparateurs, pharmaciennes adjointes/pharmaciens adjoints, rayonnistes...) pour défendre nos intérêts et donc l'avenir de l'Officine ?

« 20 MINUTES » : LE CHANTAGE AUX DROITS VOISINS !

Le 7 mars est tombée la décision officielle de la commission des droits d'auteur et droits voisins (CDADV) concernant le journal 20 Minutes.

La part « *appropriée et équitable* » qui revient aux journalistes a été fixée à 18 %. Sauf que depuis cette décision, et même avant qu'elle ne soit rendue officielle, la direction de 20 Minutes a prévenu **qu'elle ne comptait pas respecter cette décision prise par une commission paritaire présidée par un conseiller à la Cour de cassation**, par ailleurs juge à la Cour d'appel de Paris.

Deux mois et demi plus tard, certains journalistes ont décidé, avec l'aide de l'intersyndicale composée du SNME-CFDT et du SNJ-CGT, de traîner leur direction devant la justice pour obtenir simplement ce qui leur est dû.

Comment en est-on arrivé là ? Depuis le 19 octobre 2019, date d'entrée en vigueur dans la loi de la répartition des droits voisins, les éditeurs de presse peuvent négocier avec les GAFAM un contrat permettant à ces derniers de diffuser des articles sur leur plateforme en échange d'une rétribution. Or cette nouvelle manne financière est soumise à un partage avec les journalistes écrivant ces articles. **Depuis quatre ans, comme d'autres journaux, 20 Minutes a donc perçu de l'argent dont elle savait pertinemment qu'une partie devait, par un effet rétroactif, revenir aux journalistes, un jour ou l'autre.**

Selon les aveux de la direction, le journal gratuit n'aurait, semble-t-il, jamais anticipé cette obligation et oublié de provisionner les sommes suffisantes dans ses comptes. Dès le mois de février, alors que la décision de la CDADV était encore soumise à la confidentialité, les deux actionnaires de 20 Minutes, Rossel et Ouest-France, n'ont pas hésité à venir menacer les salariés d'une cessation de paiement si les deux syndicats ne revenaient pas dare-dare à la table des négociations pour signer une part « *appropriée et équitable* » à hauteur de... **3 %**. Depuis, aucune annonce n'a été épargnée aux mêmes salarié-es : « *Les salaires ne seront pas payés à la fin du mois* », « *les*

actionnaires vont se désengager », « l'entreprise va déposer le bilan »...

La direction exigeait qu'une chose : la renégociation à 3 % des droits voisins.

Face à ce blocage et à l'entêtement de la direction, l'intersyndicale et une quarantaine journalistes de 20 Minutes se voient donc contraints de lancer, dans les prochains jours, une action en justice. Il s'agit de faire appliquer une décision exécutoire prise par une commission paritaire. Le SNJ-CGT et le SMNE-CFDT dénoncent l'attitude et le comportement de la direction de 20 Minutes, qui brandit continuellement la faillite et fait peser sur les salarié-es une responsabilité qui ne leur incombe pas. Car, depuis des années, ce sont bien les axes stratégiques de la direction, validés par les actionnaires, qui, aujourd'hui, mettent 20 Minutes en danger et non les syndicats, qui ne font que défendre les droits des journalistes.

LOGEMENT ET J.O !

D'abord, il y a les 286 hommes qui habitaient le foyer pour travailleurs Adef de Saint-Ouen. Ils étaient là au mauvais endroit, au mauvais moment : sur une parcelle du futur village olympique, destiné à accueillir les athlètes du monde entier en juillet prochain. Les habitants de l'Adef ont été évincés en mars 2021 et relogés dans des habitats provisoires, en attente de nouveaux logements. Non loin de là, sur L'Île-Saint-Denis, les habitants des tours Marcel-Paul ont dû aussi les quitter. Certes, la destruction des tours, insalubres, était décidée avant l'attribution des Jeux à la France. Mais leur évacuation a été accélérée par cette perspective et, du coup, désordonnée : des habitant-es se sont vu proposer des appartements à sept kilomètres de chez eux et de leur travail, d'autres dans des taudis.

Enfin, il y a les quatre cents occupant-es du squat Unibéton, toujours sur L'Île-Saint-Denis, qui ont été évacués-eux aussi le 26 avril 2023.

Chaque vie impactée est une vie qui compte. D'autres « *dommages collatéraux* » sont à déplorer, comme le sacrifice de 4.000 m2 de jardins ouvriers à Aubervilliers, qui étaient cultivés depuis 1935 par les habitants locaux. Le 2 septembre 2021, les policiers ont évacué les militant-es qui les défendaient car une piscine destinée à l'entraînement des athlètes y était prévue. **La cour administrative d'appel a invalidé la destruction des jardins en 2022 mais les pelleteuses sont passées en force.** Parce que, dans l'esprit des « *décideurs* », l'intérêt supérieur des Jeux primait. En fait, à partir du moment où ces Jeux ont été attribués à Paris, en septembre 2017, une énorme machine économique et politique s'est mise en marche, guidée exclusivement par l'obsession de la date butoir, celle de la cérémonie d'ouverture. **Les obstacles humains ont donc été balayés.**

Les obstacles juridiques, eux, ont été aplanis, une loi olympique, promulguée en 2018, limitant considérablement toute voie de recours pour les associations de riverain-es. Pour cette raison d'urgence, qui légitime tous les dérapages, on peut prédire que les Jeux de Paris coûteront plus cher que prévu, et plus cher qu'ils ne rapporteront. C'est la loi du genre : depuis soixante ans que les économistes étudient les Jeux olympiques, cet objet budgétaire non identifié, aucune édition n'y a échappé. Pour l'instant, la Cour des comptes table sur quelque **4,4 milliards de dépenses pour les JO de Paris** (le budget initial était de 3,2 milliards), mais avoue avoir du mal à sortir des chiffres précis.

Aucun débat démocratique : Peu importe après tout si la magie est là, et surtout si les investissements nous laissent ultérieurement des villes plus belles. L'avenir dira si le réaménagement urbanistique des trois communes de Seine-Saint-Denis (Saint-Ouen, Saint-Denis, L'Île-Saint-Denis) où s'est concentré l'essentiel des projets architecturaux est une réussite pérenne. Certains y croient dur comme fer, tel le maire de L'Île-Saint-Denis, Mohamed Gnabaly, qui affirme dans une interview au Monde que les Jeux vont offrir une chance unique de rénover sa ville. Cependant, d'ores et déjà, la pertinence de certains chantiers pharaoniques, comme celui du futur bassin olympique de Saint-Denis, ne manque pas d'interroger. Son coût, 150 millions d'euros, est supérieur de près d'un tiers à son budget prévisionnel (111 millions).

En fait, aucun débat démocratique n'a eu lieu sur les Jeux et leurs enjeux, notamment urbanistiques. D'autres villes se sont livrées à ce débat, quitte à retirer leur candidature, comme Hambourg en 2015. Au lieu de passer à la hussarde, nos dirigeant-es auraient pu faire le pari d'une vaste consultation, d'où seraient sortis, peut-être, des jeux plus inclusifs et démocratiques. Pour cela, il aurait fallu qu'ils et elles aient le goût du risque. C'est la base de l'esprit sportif, non ?

Mille cinq cents personnes expulsées, c'est le bilan inaugural des Jeux olympiques 2024. Son premier palmarès, avant même le début des compétitions. Le comptage s'est limité aux expulsions effectuées **sur les sites et aux abords directs des installations olympiques dans la Seine-Saint-Denis.**

MAGASINS BOUCHARA : DROIT D'ALERTE ÉCONOMIQUE LANCÉ PAR LES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL !

Depuis plusieurs mois les représentants du personnel sont régulièrement informés de fermetures de magasins et de licenciements. En 2017 l'enseigne Bouchara comptait 80 magasins, en 2024 elle n'en compte plus que 58 et de

nouvelles fermetures sont prévues. En parallèle, la direction s'est séparée du service paie qui est désormais géré par un prestataire extérieur. D'autres services implantés à Brest (service informatique, service import, service finances) ont fermé et des salarié-es ont été licenciés.

Les 2 graphistes de l'entreprise et 2 responsables du dépôt ont été également licenciés. Certains magasins se sont vus réduire leur surface commerciale comme à Pau et à Marseille (plan de campagne). La direction a mis fin à plusieurs contrats de société de ménage : cette prestation n'a pas été remplacée dans les magasins concernés.

Les représentants CGT se sont déplacés à l'entrepôt logistique de Bûchères (à côté de Troyes) et ont constaté avec effroi qu'il n'y a presque plus de marchandises à l'intérieur !! Les conséquences : manque de marchandise dans les magasins, diminution du chiffre d'affaires, fournisseurs en attente d'être payés...

Au vu de tous ces éléments il apparaît que la situation économique de l'entreprise est très préoccupante!! Les représentants du personnel ont décidé de déclencher un droit d'alerte économique afin que le Comité de Direction (CODIR) apporte des éléments de réponses permettant d'expliquer la situation économique. La Fédération CGT Commerce et services et la CGT BOUCHARA mettront tout en œuvre pour éviter une casse sociale.

SANS PAPIERS MAIS PAS SANS DROITS !

Plusieurs associations et syndicats ont participé à l'élaboration d'une question prioritaire de constitutionnalité (QPC), visant à faire juger que le fait de priver **les travailleur-euses sans papiers du bénéfice de l'aide juridictionnelle était contraire à la Constitution**, et plus particulièrement au **principe d'égalité devant la loi et la justice ainsi qu'au droit d'accès au juge**.

Et c'est une victoire !

Le Conseil constitutionnel a suivi l'argumentaire des travailleurs, associations et syndicats demandeurs. Ainsi est mis fin à une situation insupportable dans laquelle les travailleur-euses sans papiers, protégé-es par le Code du travail, étaient privé-es de la possibilité de faire valoir leurs droits en justice faute de pouvoir bénéficier de l'aide juridictionnelle, permettant de recourir gratuitement aux services d'un-e avocat-e.

Cela dépasse le contentieux prud'hommal car l'aide juridictionnelle peut être sollicitée dans tous les types de recours. C'est une étape importante mais le long chemin qui reste à parcourir pour parvenir à une égalité de droits entre toutes et tous les travailleur-euses, quelle que soit leur situation administrative, est encore long.

C'est aussi un signal fort envoyé au gouvernement qui, avec la Loi Immigration et bien d'autres mesures, mène des politiques de plus en plus répressives envers les étrangers et notamment les travailleuses et travailleurs sans papiers.

Le combat pour l'égalité des droits pour toutes et tous continue.

RÉPRESSION SYNDICALE : SOUTIEN À NOTRE CAMARADE KAMEL !

Refusons les tentatives d'intimidation judiciaire !

Mardi 11 juin notre camarade Kamel, secrétaire Général de l'UD 93 et membre de la direction de la CGT sera convoqué devant la maison de la justice de Saint Denis. Cette convocation fait suite à une mobilisation du 4 avril, à l'occasion d'un déplacement du Président de la République à Saint-Denis. Les personnels de l'éducation en lutte avaient décidé de porter leurs revendications pour un plan d'urgence pour l'éducation en Seine-Saint-Denis directement auprès d'Emmanuel Macron.

Une action pacifique et bon enfant animée par des enseignants, des parents d'élèves, des lycéens et des militants syndicaux. Malgré le calme de cette action des agents de la BRAV-M ont choisi de réprimer **le secrétaire départemental de la CGT 93, en le plaçant en garde à vue**. Cette convocation intervient dans un contexte d'aggravation de la répression contre de nombreux acteurs des mouvements sociaux et environnementaux.

En Seine Saint Denis, comme ailleurs en France, les convocations dans les commissariats de militants CGT engagés pour la défense du bien commun se multiplient. Nous considérons ces pratiques comme des **tentatives d'intimidation judiciaire**, d'acteurs de premier plan du débat public, avec pour but de museler la contestation.

La CGT appelle au rassemblement, **le 11 juin à 10h00 devant la maison de la justice et du droit** rue des boucheries à Saint-Denis, pour exiger l'abandon des poursuites et rappeler notre attachement aux libertés syndicales, d'expression, de réunion, de manifestation et d'association.

" Il n'y a pas de conquêtes sociales, sans libertés syndicales ! "

PROJET DE LOI LOGEMENT : UNE ATTAQUE D'ENVERGURE CONTRE LE LOGEMENT SOCIAL, LES MAL-LOGÉS, LES DEMANDEURS HLM ET LES LOCATAIRES !

Nos associations et collectifs se sont réunis au sein du collectif « Vive les HLM » pour dénoncer le projet de loi Kasbarian 2 *“relatif au développement de l'offre de logements abordables”*, qui sera examiné en séance au Sénat le 17 juin. C'est un texte dangereux pour l'ensemble des locataires et **surtout les plus précaires, pour les personnes mal-logées et celles en attente d'un HLM**. Il ne résoudra pas la crise du logement, mais risque plutôt

de l'aggraver. Il prétend renflouer les caisses des bailleurs sociaux par la hausse des loyers et les ventes HLM, plutôt que de renforcer les aides publiques. Pour pallier les pertes causées par l'État, ce projet de loi pousse les bailleurs à :

- Augmenter les loyers à la relocation. Un HLM ancien pourra être loué au prix d'un HLM neuf, marquant la disparition progressive des 2 millions de HLM à très bas loyers.
- Vendre des logements sociaux sur la seule autorisation du maire (et non du préfet) et produire des logements privés en plus grand nombre. Il détricote la loi SRU pour produire des logements intermédiaires à la place de logements sociaux.
- Il rend possible pour les communes hors-la-loi de comptabiliser les logements intermédiaires (LLI) dont les loyers sont inabordables pour la grande majorité des demandeurs de logements sociaux. Il risque de renforcer le pouvoir des maires et poursuit le désengagement de l'État.
- En donnant au maire la main sur les premières attributions et un droit de veto notamment sur le contingent préfectoral, alors que c'est grâce à celui-ci que les ménages prioritaires sont généralement relogés.

Nous nous opposons résolument à ce projet de loi et appelons à se mobiliser le **mardi 18 juin**, 1er jour de son examen, partout en France.

Rassemblement à Paris devant le Sénat à partir de 16h30. Prises de parole à 18h.

Face à la bombe sociale du logement, nous appelons le gouvernement et les parlementaires à investir dans une vraie politique du logement.

- Relancer la production de logements sociaux et très sociaux.
- Mettre fin à la Réduction de loyer de solidarité qui affaiblit le modèle HLM et rétablir les aides à la pierre.
- Renforcer la loi SRU et ses sanctions.
- Réguler le foncier, l'immobilier et les loyers.

CULTURE EN DANGER : COUPES BUDGETAIRES : MOBILISATION NATIONALE DES PROFESSIONNELS-LES DU SPECTACLE LE 13 JUIN !

Plus que jamais, le spectacle vivant est menacé. Depuis plusieurs années déjà, nous tirons la sonnette d'alarme. Les financements publics ne suivent plus. Dans ce contexte inquiétant pour nos professions, le gouvernement a fait le choix incompréhensible **de couper en 2024 près de 10%** du budget alloué au soutien à la création artistique par le ministère de la Culture (**-96 millions d'euros !**), alors même que les collectivités territoriales sont mises en difficultés pour maintenir leurs financements.

Si l'année 2024 révèle déjà de nombreuses difficultés sur le territoire, avec moins d'activité ou des politiques salariales revues à la baisse, l'année 2025 s'annonce catastrophique. Le ministère de la Culture ne cache pas que **des milliers de spectacles ne verront pas le jour** et qu'un effondrement des coproductions est à prévoir. Dans ce contexte, **une équipe artistique sur deux**, risque de disparaître. Ce sera moins de créations, donc moins de levers de rideaux, donc moins d'embauches de salarié-es permanent-es et d'intermittent-es, et le risque d'un effondrement d'un écosystème. **C'est un plan de licenciement qui ne dit pas son nom qui est mis en œuvre !**

Nous refusons que l'austérité budgétaire et la paupérisation de nos professions guident les politiques culturelles publiques conduites par l'État ou par certaines collectivités territoriales ; Nous demandons l'ouverture d'un vaste débat avec les instances publiques sur l'urgence de prendre des mesures concrètes, dont le refinancement, pour préserver le service public du spectacle vivant ; Nous demandons une réponse politique de la part de la ministre, Rachida Dati, alors qu'une crise d'ampleur s'annonce ; Nous demandons au gouvernement de ne pas briser l'édifice culturel et social construit pour le bien de toutes et tous ; Nous demandons la prise en compte de l'accord du 27 octobre 2023 sur les salarié-es intermittent-es du spectacle conclu unanimement par les organisations salariales et d'employeurs de notre champ professionnel. Nous devons nous faire entendre !

Rendez vous le 13 juin partout en France !

LES DOCKERS EN GRÈVE 14 JOURS EN JUIN POUR LEURS RETRAITES !

C'est la grève. Les dockers et travailleurs portuaires entrent dans le dur. Alors que les négociations entreprises avec le gouvernement sur leurs retraites sont au point mort, ils annoncent 14 journées de grèves durant tout le mois de juin.

Réunissant 80% des suffrages aux élections professionnelles, la CGT ports et docks dispose d'un fort pouvoir de blocage. Les actions qu'elle lance sont généralement très largement suivies dans les ports du Havre, de Marseille, de Lorient ou de Saint-Malo tant chez les dockers (aussi appelés débardeurs, ouvriers du chargement et déchargement des navires) que chez les travailleurs portuaires (autres professions en charge de la pêche, manutention, réparation, ou encore nettoyage). « *Le gouvernement doutait de notre capacité à mobiliser. Il va voir que tout le monde sera au rendez-vous* », prévient Serge Coutouris, secrétaire général adjoint de la CGT ports et docks.

« Un métier difficile » !

La fédération syndicale se considère trahie par Emmanuel Macron et son gouvernement. « **Lors d'un déplacement au Havre, Emmanuel Macron a dit à notre secrétaire général, devant témoins, devant Edouard Philippe, que des dispositions seraient prises pour que l'on n'ait pas à travailler deux années supplémentaires. Depuis, des négociations ont eu lieu mais rien de concret n'a été mis sur la table. Aujourd'hui la coupe est pleine et les dockers entendent bien se faire respecter** », retrace Serge Coutouris.

Avec la prise en compte de la pénibilité, un docker pouvait partir à **59 ans au lieu de 62** avant la dernière réforme des retraites. Désormais c'est **61 au lieu de 64** ans. « **C'est un métier difficile, on a des horaires décalés, on est exposé à l'amiante, on a des espérances de vie 7 à 8 ans inférieure à la moyenne. Il est hors de question qu'on accepte cela.** ».

Le syndicat demande donc une année de travail en moins pour cause de reconnaissance de pénibilité. **Et une autre au titre de l'exposition à l'amiante**, reconnue pour l'heure seulement jusqu'en 2004, « alors que les ports sont toujours pleins d'amiante », estime le co-secrétaire général. Deux années qui permettraient de compenser les effets de la réforme. Si rien ne se passe du côté du gouvernement durant ce mois de juin, les dockers en grève annoncent déjà « *une amplification de la lutte* » au mois de juillet.

BREST (FINISTÈRE) : PLUS DE 600 SALARIÉS DE NAVAL GROUP ONT DÉBRAYÉ MARDI 4 JUIN AU MATIN !

À l'appel national des syndicats CGT, CFDT, Unsa et CFE-CGC, plus de 600 salariés de Naval Group ont défilé à Brest, ce mardi matin, dans le cadre des négociations d'un nouvel accord d'entreprise.

Plus de 600 salariés de Naval Group à Brest ont défilé au sein de l'arsenal avant de se réunir Porte Cafarelli. Ils répondaient à l'appel national des organisations CGT, CFDT, Unsa et CFE-CGC du groupe industriel français dans le cadre de la négociation d'un nouvel accord d'entreprise. C'était la deuxième action, après une première manifestation le 24 mai dernier.

HÔPITAUX : LES SOIGNANTS EN GRÈVE LE 11 JUIN !

Le 11 juin, les soignants des hôpitaux et établissements médico-sociaux publics, ou privés chargés de la mission de service public, seront en grève à l'initiative de la CGT Santé Action Sociale, avec Sud Santé Sociaux (dont le préavis court sur tout le mois de juin).

Parmi les revendications portées par les syndicats : **l'arrêt des fermetures de lits et de services, ainsi que la fin des restrictions horaires des services d'urgence.** Mais aussi « *la réaffirmation de la place des hôpitaux publics et le développement du maillage d'hôpitaux de proximité* ». Ou encore la création de « *centres de santé publics, en leur donnant un rôle pivot dans le dispositif de prise en charge de premier recours et de prévention.* » Ces deux derniers enjeux résonnent avec les dernières orientations ministérielles.

En effet, la date choisie du 11 juin ne doit rien au hasard. Ce jour-là, les fédérations hospitalières seront reçues par le ministre délégué chargé de la santé et de la prévention, Frédéric Valletoux. Celui-ci avait annoncé cette rencontre fin mai devant le Sénat, avec comme objectif de « *préparer un cadre pluriannuel qui viendra donner des perspectives aux prochaines années* ».

Le ministre de la Santé avait d'abord fixé une hausse des tarifs de **0,3 % dans les structures privées contre 4,3 % dans le public.** Mécontents de cet écart, la Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP) et les médecins libéraux avaient annoncé une journée de grève à partir du 3 juin. En faisant monter la pression, **le secteur privé a obtenu du ministère un nouvel accord, le 24 mai : celui-ci contient des avantages pour le financement du privé, en vue de cet accord pluriannuel 2025-2027 bientôt finalisé.** Ramsay Santé, entre autres, a salué une « *avancée majeure* »... Et l'appel à la grève du secteur a été levé.

En attendant, dans l'hôpital public, **les conditions salariales continuent de se dégrader**, alerte la CGT Santé Action Sociale, qui constate aussi la multiplication des missions d'interim. « *Face à un salaire insuffisant, les professionnels sont obligés de compléter celui-ci par l'utilisation de plateformes style Hublo pour vivre, voire survivre* », souligne aussi le syndicat dans son communiqué sur la grève du 11 juin. Cette plateforme, développée par une start-up, organise les **remplacements de courte durée** : elle revendique un **demi-million de missions postées chaque mois, et pas moins de 875.000 soignants inscrits.**

JOP 2024 : MOBILISATION RÉGIONALE DES SYNDICATS TERRITORIAUX À PARIS !

Mardi 4 juin 2024, la manifestation des syndicats parisiens a été largement suivie par les agents territoriaux qui ont manifesté de République à Hôtel de Ville. Leurs revendications portaient sur des conditions de travail et des salaires à la hauteur de leur engagement : des moyens supplémentaires dans les services, des recrutements sur les missions d'accueil des jeunes enfants, la prime de 1 900 euros dans le cadre des JOP 2024 et la hausse du point d'indice à 6 euros.

Réunis en assemblée générale à la Bourse du travail de Paris, les syndicats parisiens ont décidé de se mobiliser le **20 juin 2024 contre le projet de loi GUERINI.**

Prochaine mobilisation régionale sur les JOP 2024 le 18 juin à Saint-Denis (93).

AIDEZ NOUS, SOUSCRIPTION NATIONALE

Nous ne disposons d'aucun financement officiel, ni d'aucune autre ressource que celle que nous procurent les dons de nos adhérents, de nos sympathisants, de nos amis.

Nous savons que nous pouvons compter sur vous.

Souscrivez et faites souscrire autour de vous

Chèques libellés à : Parti Révolutionnaire COMMUNISTES envoyer à :

Communistes 27, boulevard Saint Martin 75003 Paris (attention au changement d'adresse)

Vos dons pourront être déclarés aux impôts pour obtenir un dégrèvement